ART. PREMIER N° 47

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 47

présenté par M. Tardy et M. Philippe Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer le mot : « principale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les résidences secondaires doivent également entrer dans le dispositif.